

IV La campagne de défense du Parc : pourquoi et comment ?

Jean-Pierre RAFFIN (Universitaire, un des animateurs pour la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature, de la campagne de mobilisation 1969-1971)

Pourquoi ?

1° Au moment où éclate l'affaire Vanoise, le Parc, créé en 1963, n'a pas 10 ans. Avec celui de Port-Cros, c'est l'un des deux premiers Parcs Nationaux français.

2° Le vallon de Polset, visé par les aménageurs, est emblématique. C'est le site où s'est installé un groupe important de bouquetins venus pour la plupart du Parc National italien voisin du Grand Paradis. Le Grand Paradis, instauré pour partie sur une ancienne réserve de chasse dévolue à la sauvegarde du bouquetin dans les Alpes, est en quelque sorte le pendant du Parc de la Vanoise.

Le vallon de Polset est aussi l'un des rares sites boisés de la zone centrale du Parc de la Vanoise, avec la forêt de l'Orgère qui sera d'ailleurs à l'origine de la troisième affaire Vanoise.

3° La lutte pour l'intégrité du Parc National de la Vanoise est symbolique d'une lutte contre un aménagement effréné de la montagne (Plan neige, exploitation à outrance de l'or blanc, etc.), risquant de mettre à mal une politique de protection de la nature lancée tardivement en France. Comme l'écrira en 1975 R. Poujade (*Le ministère de l'impossible*) « *la loi qui a créé les Parcs Nationaux (...) est une date essentielle dans la politique de protection de la nature en France, c'est à la fois un aboutissement et un commencement* ». Un commencement, certes car l'on ne peut oublier que c'est à l'occasion du colloque sur les ressources de la biosphère organisé, à Paris, par l'Unesco en septembre 1968 que la délégation française à ce colloque a évoqué une loi générale de protection de la nature. Celle-ci, prête au début de 1974, sera bloquée « *par pusillanimité ou par myopie* » (R. Poujade, 1975) jusqu'à 1976.

Comment ?

Il y aura schématiquement deux phases :

- la première de mai à octobre 1969 ;
- la seconde d'octobre 1969 à juin 1971.

Première phase

Jusqu'au mois d'octobre 1969, où le Premier ministre (J. Chaban-Delmas) annonce que la procédure de déclassement sera similaire à celle du classement (c'est-à-dire qu'il y aura enquête publique), les défenseurs du Parc sont dans l'incertitude.

La mobilisation touche d'abord les milieux scientifiques nationaux et internationaux. R. Poujade fera d'ailleurs remarquer en 1975 « *Il vaudrait mieux ne pas oublier que sans leur présence et leur garantie, un Parc National risque de ne pas mériter son nom* ».

L'intervention de Philippe Lebreton montrera le rôle du Comité scientifique du Parc de la Vanoise.

Avant que le Conseil d'Administration du Parc donne son aval aux projets d'aménagements touristiques en zone centrale, le Président du Comité scientifique, le Professeur Léon Moret, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Grenoble écrit, le 14 mai, au Président du Conseil d'Administration du Parc de la Vanoise, M. Dumas, pour lui faire part de l'hostilité du Comité scientifique aux projets.

Le 20 mai, l'Assemblée des Professeurs du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris s'adresse en des termes voisins au Préfet de Savoie, commissaire du gouvernement au Conseil d'Administration du Parc de la Vanoise.

Dès qu'est connue la décision du Conseil d'Administration du Parc (23 mai), le bureau de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN, maintenant France Nature Environnement) se réunit (26 mai) et décide de lancer une campagne de mobilisation auprès du grand public pour la défense du Parc, c'est-à-dire pour l'annulation de la décision de son Conseil d'Administration. Cette campagne viendra appuyer les prises de position des milieux scientifiques. Plusieurs pétitions circulent issues de la FFSPN, de collectifs d'enseignants-chercheurs (comme une pétition de l'Institut National Agronomique) ou d'associations diverses. Toutes demandent le maintien de l'intégrité du Parc de la Vanoise. Au niveau national, se met en place une petite équipe composée de responsables de la SNPN (Société Nationale de Protection de la Nature) et de la FFSPN : Michel Brosselin, Christian Garnier, Christian Jouanin, François Lapoix et Antoine Reille. Elle va rapidement travailler en liaison avec Philippe Lebreton du CORA (Centre Ornithologique de Rhône-Alpes). Jean-Pierre Raffin (Université Paris 7) et Jean Massoulié (CNRS) rejoindront l'équipe en janvier 1970 et consacreront alors l'essentiel de leur temps à la campagne de défense.

Le 4 juin, François Hue, président de la SNPN, président d'honneur de la FFSPN, écrit au candidat à la Présidence de la République, Georges Pompidou. Celui-ci répondra que la délibération du Conseil d'Administration de la Vanoise n'entraîne pas décision du Gouvernement.

Les 5 et 16 juin, l'Académie Vétérinaire et l'Académie des Sciences interviennent à leur tour, la seconde auprès du Premier ministre et des ministres de l'Agriculture, de l'Education nationale et des Affaires culturelles.

Le 24 juin, la FFSPN organise une conférence de presse pour relancer la campagne de pétitions accompagnée de placardages d'affichettes « Sauvons la Vanoise ».

Une semaine après, se tient à Lyon une conférence de presse où interviennent MM. Traynard (Faculté des Sciences de Grenoble), Lebreton (Faculté des Sciences de Lyon), de Seyssel (Touring Club de France) et Liégeon (Conseil Supérieur de la Chasse). Le Conseil scientifique du Parc National suisse des Grisons y fait connaître son appui à la campagne de défense de la Vanoise.

Le 15 juillet, à l'issue de cette mobilisation, 108 associations (dont l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne, les Centres d'Education par des Méthodes Actives, le Club Alpin Français, la Fédération Française de la Montagne, la Fédération Française de Ski, la Fédération Française de Camping-caravaning, la FFSPN, la SNPN, le Touring Club de France, etc.) déposent à la Présidence de la République 50 000 signatures récoltées « pour le maintien de l'intégrité du Parc National de la Vanoise ». Le même jour, le Prince Bernhard des Pays-Bas, président du WWF, intervient auprès du Président Pompidou.

Deuxième phase

En annonçant que la procédure de déclassement d'une partie du Parc pour des aménagements touristiques serait celle du décret d'application portant règlement d'administration publique de la loi sur les Parcs Nationaux, le Premier ministre offre un moyen d'intervention que va utiliser la FFSPN. En effet, l'article 8 de ce décret stipule que les observations sur le projet de création d'un Parc (tout comme la modification des limites) peuvent être présentées, lors de l'enquête publique « *par toute personne ou collectivité intéressée* ».

La stratégie de la FFSPN va être de rassembler le maximum de signatures de personnes opposées au déclassement, qui seront versées au dossier d'enquête publique tout comme d'inciter un maximum de personnes à intervenir directement lors de cette enquête, second point qui est une gageure. En effet, la procédure d'enquête publique de l'époque conduisait à ce que son ouverture ne soit annoncée que 15 jours avant le début de ladite enquête dont, par ailleurs, la durée ne dépassait pas 15 jours. C'est-à-dire que pour peu que l'enquête se déroule en été, il serait difficile de mobiliser à temps.

L'argument utilisé pour mobiliser a été celui du caractère national du Parc de la Vanoise, intéressant donc l'ensemble des citoyens français voire européens. C'est d'ailleurs ce qui

attirera une remarque acerbe de M. Fontanet à l'auteur de ces lignes, lors d'un débat radiophonique sur RTL le 30 mai 1970. Les défenseurs du Parc étaient des empêcheurs de régler tranquillement un problème savoyard avec toute l'agitation qu'ils avaient développée autour de l'affaire Vanoise.

Mobiliser c'était organiser des débats sur l'ensemble du territoire, comme celui organisé le 18 février 1970 à Mulhouse qui devait donner lieu quelques jours plus tard à l'une des rares manifestations de rue en faveur du Parc de la Vanoise par... un tout jeune Antoine Waechter. Mobiliser, c'était aussi obtenir l'appui de personnalités susceptibles d'être des relais d'opinion et d'entraîner nos concitoyens à nous rejoindre. C'est ainsi que les personnalités politiques, morales, religieuses, du monde des médias et de la culture ont été systématiquement « démarchées » par de vrais VRP de la Vanoise.

Ainsi, par exemple, Georges-Henri Rivière, ancien directeur du Musée des Arts et Traditions populaires, ancien directeur du Conseil International des Musées (ICOM), intervenait-il en faveur du Parc de la Vanoise à l'occasion du colloque sur les Parcs Nationaux organisé par la FFSPN et la FFSSN (Fédération Française des Sociétés de Sciences Naturelles) de juin 1970. Mobiliser, c'était maintenir la pression du monde scientifique et développer les prises de position de collègues européens ou plus lointains. Cela conduisait, grâce au Professeur Théodore Monod, au vote d'une résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'UICN à New Delhi, le 1^{er} décembre 1969, affirmant une opposition aux projets d'aménagements du vallon de Polset et du glacier de Chavière, rappelant les difficultés qu'avait eues la France à bénéficier du label UICN pour les Parcs Nationaux et menaçant le retrait de ce label en cas de poursuite du projet d'aménagement.

Le résultat de la mobilisation s'est matérialisé par le dépôt à Chambéry, le 15 septembre 1970, de 132 761 signatures auxquelles s'ajouteront 32 902 signatures envoyées par voie postale les jours suivants. Près de 40 000 signatures ont dû être envoyées directement par des associations et des particuliers (dont 8000 lettres recommandées avec accusé de réception d'après des informations oralement fournies). Mais comme cela a déjà été mentionné, le dossier d'enquête n'ayant jamais été dépouillé, l'on ne saura jamais combien de personnes se sont exprimées.

Pourquoi avons-nous réussi à mobiliser au-delà du cercle des naturalistes ?

Vraisemblablement pour deux raisons :

1° Il n'y avait pas de ministère en charge de l'Environnement qui puisse, dans un pays où l'on attend beaucoup de l'Etat, être un rempart face à certains aménagements destructeurs d'une « nature » peut être idéalisée. 1970 était l'Année européenne de protection de la Nature du Conseil de l'Europe.

2° Nous avons dit aux Français, c'est à vous de défendre votre patrimoine. L'enjeu est l'avenir d'un Parc National. Et il semble bien qu'il y ait eu une véritable appropriation de ce message.

Cette campagne a un effet bénéfique indéniable pour le monde associatif. La SNPN va doubler le nombre de ses adhérents à l'issue de l'affaire Vanoise. La Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) va se créer. La toute jeune FFSPN, pour qui la campagne Vanoise a été un baptême du feu, va se développer.

Mais aussi l'affaire Vanoise « victoire pour demain » comme l'écrira Jean Carlier, sera l'un des tout premiers combats pour la sauvegarde de notre patrimoine naturel, entreprise sans fin, mille fois recommencée.

Pierre MERVEILLEUX du VIGNAUX (auteur du livre L'aventure des Parcs Nationaux) :

Cela risque de choquer les participants à ce séminaire, mais une conséquence négative de l'affaire de la Vanoise est que, pendant 30 ans, les écologistes ont été vus comme des

irresponsables hostiles à l'emploi. Combien de fois ai-je entendu, alors que j'étais directeur de Parc : « La première espèce à protéger c'est l'homme » ? Même si j'étais agacé, que peut-on répondre à cela ? Mais déjà à l'époque, le général Béthouard contestait que Val Thorens créerait 30 000 emplois. Il n'en prévoyait que 3 000.

Aujourd'hui je suis plutôt optimiste. Hier soir, au Champ de Mars, j'assistais à la première de *Home*, le film de Yann Arthus-Bertrand. Et de voir tous ces jeunes, cela m'a fait pleurer.